

# Deux poids, deux mesures entre sportifs

WALLONIE Les pratiquants des zones rurales ont plus d'outils à leur disposition

- ▶ La Cour des comptes aborde les infrastructures sportives au sud du pays.
- ▶ Le territoire wallon est couvert de manière inégale.
- ▶ Aucune logique géographique dans l'octroi des subsides.

Dans son rapport annuel sur les finances wallonnes, la Cour des comptes épingle la programmation des investissements en matière d'infrastructures sportives. Entre 2011 et 2015 inclus, la Région a subsidié salles, terrains et pistes à concurrence de 185 millions d'euros, mais bien malin qui pourrait dire selon quelles priorités ou sur base de quelle méthodologie.

Dans le langage châtié de la Cour des comptes, cela donne ceci : « La Cour constate une inégalité dans l'accès aux infrastructures sportives selon la province ou l'arrondissement de résidence (...) Elle recommande de mettre en œuvre une méthode de sélection des dossiers qui tienne compte des besoins prioritaires dans certaines zones (...) Le dispositif réglementaire ne prévoit ni la méthode, ni les critères qui permettraient de prioriser les projets (...) La Cour recommande de réaliser une étude des besoins sur le territoire régional. »

Les Wallons sont très inégaux face aux infrastructures sportives. Prenons un exemple : alors que la Wallonie compte en moyenne un terrain de football pour 2.749 habitants, les pratiquants du Brabant sont très mal servis (un terrain pour 5.962 habitants) tandis que ceux du Luxembourg ne savent plus où donner des crampons avec un terrain pour 1.083 habitants. Des disparités comparables existent pour les courts de tennis ou les halls omnisports.

On peut expliquer ce déséquilibre : dans une région rurale dépourvue de grands centres urbains où se concentrent les outils collectifs, les décideurs peuvent avoir tendance à multiplier les infrastructures de proximité pour éviter de trop longs déplacements aux sportifs. La Cour des comptes donne son avis ici aussi : « Il appartient à la Région wallonne d'objectiver ce besoin au regard de la contrainte budgétaire à laquelle elle est confrontée. »

Autrement dit : un rééquilibrage semble s'imposer avec, on y revient, une sélection plus fine des projets à subsidier. On n'en prend pas la route : entre 2011 et 2015 toujours, la Wallonie a dépensé 123 euros par habitant pour les sportifs du Luxembourg, mais seulement 76 euros pour les Brabançons et 34 euros pour les Liégeois. La Cour note que « les projets introduits par des demandeurs situés dans les provinces du Hainaut et de Liège sont nettement sous-représentés par rapport à leur population. »

## Les piscines touchent le fond

Deux poids, deux mesures ? Les piscines n'échappent pas à la sentence. La moyenne wallonne est d'un bassin pour 28.882 habitants. Charleroi est très loin du compte : une infrastructure pour 53.737 personnes, il manque sept piscines dans l'arrondissement. A l'inverse, les nageurs arlonais ont le choix entre cinq bassins, soit un pour 11.964 habitants. Un « excédent » de trois outils si l'on se réfère aux statistiques...

Le gouvernement wallon a élaboré un plan piscines pluriannuel à concurrence de 110 millions d'euros : 53 demandes de subsides ont été déposées. L'exécutif cherchera-t-il à assurer un meilleur équilibre à l'échelle du territoire, ainsi que le réclame la Cour des comptes ?

En filigrane de son analyse chiffrée, celle-ci souligne un autre élément d'analyse, pour le déplorer : la Wallonie finance les infrastructures, mais la Fédération Wallonie-Bruxelles est compétente pour la politique sportive. Aucun accord de coopération n'a été signé à ce sujet entre les deux entités fédérées. Passe encore quand un même ministre a les deux compétences en charge, mais ce n'est plus le cas, « au risque de conduire à des décisions incohérentes et à des dépenses inutiles. »

L'absurdité saute aux yeux : en Wallonie (et à Bruxelles aussi), « les investissements en matière d'infrastructures ne sont pas envisagés au regard de la politique sportive. » ■

ERIC DEFFET

## LES CHIFFRES

### L'offre sportive

Selon la banque de données en ligne Cadasports, gérée par l'administration régionale, la Wallonie compte sur son sol 3.500 sites sportifs. Ceux-ci sont gérés par des acteurs de terrain : pouvoirs locaux, clubs, ASBL, régies communales... Le budget wallon intervient pour subsidier les investissements, entre 60 et 85 % des montants selon l'importance du dossier.

Pour être complet, il convient de noter que la Fédération Wallonie-Bruxelles assure la gestion de 17 centres Adeps, en tout ou en partie. L'offre d'infrastructures sportives comprend aussi des équipements scolaires ou universitaires partiellement accessibles aux clubs et au public.

E.D.